

Siège Social Bureau
28, boulevard Lucien Pierquin
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50

Bureau
122, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
E-mail :
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com
Site Internet :
www.cabinet-pierquin.com

"Association de Gestion du Centre Social de Manchester"

Association régie par la loi
Du 1^{er} Juillet 1901

Siège Social
26, rue Jules Raulin
08 000 CHARLEVILLE-MEZIERES

SIRET 433 361 482 000 14
Code APE/NAF 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2025
(Du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association « de Gestion du Centre Social de Manchester »** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation relative à un changement de méthode comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note de l'annexe « règles et méthodes comptables » qui décrit un changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau référentiel comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons considéré que la comptabilisation des produits de financement et leur rattachement à l'exercice constituaient un point important de notre audit, dès lors que ces produits participent de manière déterminante au financement de l'activité de l'association et requièrent l'exercice du jugement dans l'appréciation des droits acquis à la clôture.

Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des principales conventions de financement, à apprécier les modalités de comptabilisation retenues au regard de leurs stipulations, et à vérifier le correct rattachement des produits à l'exercice concerné. Nous avons également examiné les traitements comptables mis en œuvre s'agissant des produits à recevoir, des fonds dédiés et des produits constatés d'avance.

Sur la base de ces travaux, nous avons estimé que les principes comptables retenus en la matière étaient appropriés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

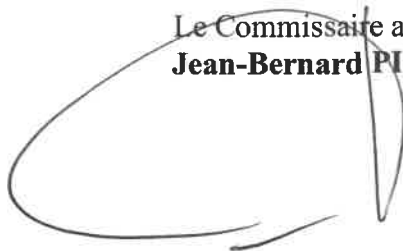
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,
Le 25 Juin 2026.

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



BILAN ACTIF

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						0.13
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	7 539.02	7 539.02			587.40	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0.91		1.44
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	7 608.72	7 608.72				
Autres immobilisations corporelles	146 171.30	141 724.22	4 447.08		6 461.79	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0.03		0.03
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	129.00		129.00		129.00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	161 448.04	156 871.96	4 576.08	0.94	7 178.19	1.60
Stocks et en-cours						
Créances				50.76		49.65
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	5 964.56		5 964.56		6 475.45	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	239 616.15		239 616.15		215 095.41	
Charges constatées d'avance	1 152.11		1 152.11		510.11	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	234 816.11		234 816.11	48.30	218 009.61	48.74
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	481 548.93		481 548.93	99.06	440 090.58	98.40
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	642 996.97	156 871.96	486 125.01	100	447 268.77	100

COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		52.28		56.83
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	15 277.66		15 277.66	
Autres réserves	238 892.69		238 892.69	
Report à nouveau	-123 567.88	-25.42	-7 851.89	-1.76
Excédent ou déficit de l'exercice	4 556.89	0.94	-115 715.99	-25.87
Situation nette (sous-total)	135 159.36	27.80	130 602.47	29.20
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	3 225.56	0.66	4 687.03	1.05
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	138 384.92	28.47	135 289.50	30.25
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	7 714.00	1.59		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	7 714.00	1.59		
Provisions pour risques	140 681.50	28.94	153 524.53	34.32
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	140 681.50	28.94	153 524.53	34.32
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	26 610.11	5.47	12 052.91	2.69
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	164 456.15	33.83	146 401.83	32.73
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	8 278.33	1.70		
TOTAL DES DETTES (IV)	199 344.59	41.01	158 454.74	35.43
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	486 125.01	100	447 268.77	100

COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	2 170.00	2 115.00	55.00	2.60
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	318 812.52	268 574.81	50 237.71	18.71
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	620 847.38	576 379.83	44 467.55	7.71
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	11 730.95		11 730.95	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	17 116.99	23 261.29	-6 144.30	-26.41
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	0.33	9 352.91	-9 352.58	-100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	970 678.17	879 683.84	90 994.33	10.34
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	138 284.33	166 933.44	-28 649.11	-17.16
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	42 065.33	42 021.05	44.28	0.11
Salaires	561 101.22	582 705.69	-21 604.47	-3.71
Cotisations sociales	194 686.83	185 132.44	9 554.39	5.16
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 602.11	3 445.62	-843.51	-24.48
Dotations aux provisions		17 519.05	-17 519.05	-100.00
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	7 714.00		7 714.00	
Autres charges	20 920.77	9.00	20 911.77	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	967 374.59	997 766.29	-30 391.70	-3.05
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 303.58	-118 082.45	121 386.03	102.80

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	1 253.31	1 929.18	-675.87	-35.03
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 253.31	1 929.18	-675.87	-35.03
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 253.31	1 929.18	-675.87	-35.03
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	4 556.89	-116 153.27	120 710.16	103.92
Produits exceptionnels (V)		8 422.23	-8 422.23	-100.00
Charges exceptionnelles (VI)		7 984.95	-7 984.95	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		437.28	-437.28	-100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	971 931.48	890 035.25	81 896.23	9.20
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	967 374.59	1 005 751.24	-38 376.65	-3.82
EXCÉDENT OU DÉFICIT	4 556.89	-115 715.99	120 272.88	103.94
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	108 625.82	119 724.56	-11 098.74	-9.27
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	108 625.82	119 724.56	-11 098.74	-9.27
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	108 625.82	119 724.56	-11 098.74	-9.27
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	108 625.82	119 724.56	-11 098.74	-9.27
TOTAL	4 556.89	-115 715.99	120 272.88	103.94

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

L'association a pour but de gérer et d'animer un centre social et de favoriser la création d'équipements nécessaires au développement d'activités sociales, sanitaires, culturelles, sportives et éducatives conformément aux contrats de projets signés entre l'association et les différents partenaires. Elle favorisera la participation de tous à la vie associative dans son pluralisme et dynamisera la vie interassociative et interculturelle.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 486 125.01 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 4 556.89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 19/05/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		5 À 10
Matériels outillages		5 À 10
Matériel de transport		4 À 5
Mobilier de bureau		5 À 10

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en capitaux propres.

Pas de nouvelle subvention perçue en 2025.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER.
- L'association ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Le montant comptabilisé s'élève à 108 625.82 euros.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des Immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	7 539.02		
TOTAL	7 539.02		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 608.72		
Installations générales, agencements et aménagements divers	32 315.94		
Matériel de transport	17 630.00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	83 005.90		
Emballages récupérables et divers	13 219.46		
TOTAL	153 780.02		
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	129.00		
TOTAL	129.00		
TOTAL GENERAL	161 448.04		

**COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT**
Cabinet **PIERQUIN**
Commissaire aux Comptes

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			7 539.02	
TOTAL			7 539.02	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			7 608.72	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			32 315.94	
Matériel de transport			17 630.00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			83 005.90	
Emballages récupérables et divers			13 219.46	
TOTAL			153 780.02	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			129.00	
TOTAL			129.00	
TOTAL GENERAL			161 448.04	

**COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			6 951.62	587.40		7 539.02
TOTAL			6 951.62	587.40		7 539.02
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			7 608.72			7 608.72
Inst. générales, agencs divers			32 315.94			32 315.94
Matériel de transport			17 630.00			17 630.00
Matériel de bureau, informatique			76 544.11	2 014.71		78 558.82
Emballages récupérables et divers			13 219.46			13 219.46
TOTAL			147 318.23	2 014.71		149 332.94
TOTAL GENERAL			154 269.85	2 602.11		156 871.96

ETAT DES CRÉANCES

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	129.00		129.00
Actif circulant			
Autres créances clients	5 964.56	5 964.56	
Personnel et comptes rattachés	300.00	300.00	
Divers	239 271.15	239 271.15	
Débiteurs divers	45.00	45.00	
Charges constatées d'avance	1 152.11	1 152.11	
TOTAL	246 861.82	246 732.82	129.00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 152.11
TOTAL	1 152.11

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	239 316.15
TOTAL	239 316.15

**COMPTES ANNEXE
AU RAPPORT**
Cabinet *PIERQUIN*
Commissaire aux Comptes

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
PROVISION INDEMNITES FIN CARRIERE	113 524.53				-12 843.03	100 681.50	
PROISION S/ PRUD'HOMME	40 000.00					40 000.00	
TOTAL	153 524.53				-12 843.03	140 681.50	

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
	Montant N	Montant N-1
Sur subventions de fonctionnement	7 714,00	
TOTAL	7 714,00	

ETAT DES PROVISIONS

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	153 524,53	-12 843,03		140 681,50
TOTAL	153 524,53	-12 843,03		140 681,50
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	4 273,96		4 273,96	
TOTAL	4 273,96		4 273,96	
TOTAL GÉNÉRAL	157 798,49	-12 843,03	4 273,96	140 681,50
Dont dotations & reprises d'exploitation		7 714,00	17 116,99	

**COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT**
Cabinet **PIERQUIN**
Commissaire aux Comptes

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	26 610.11	26 610.11		
Personnel et comptes rattachés	126 156.58	126 156.58		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 235.47	35 235.47		
Autres impôts et taxes assimilées	2 808.40	2 808.40		
Produits constatés d'avance	8 278.33	8 278.33		
TOTAL	199 088.89	199 088.89		

**COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSOC CENTRE SOCIAL MANCHESTER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 082.08
Dettes fiscales et sociales	126 156.58
TOTAL	134 238.66

COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes